

Le 15 octobre 2021

Madame Marie-Claude Durand
Cheffe – Affaires régionales et relations avec les collectivités
Hydro-Québec
201, rue Jarry Ouest, 1er étage Sud
Montréal (Québec) H2P 1S7

**Objet : Projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard
Demandes en vue des prochaines étapes du développement du projet**

Madame Durand,

Le conseiller de la Ville du district du Sault-au-Récollet, M. Jérôme Normand, et moi avons suivi de près le déroulement de la consultation qui est en cours au sujet du projet d'aménagement de la rive après les travaux de réfection du mur en amont du barrage Simon-Sicard. Nous étions notamment présents lors de l'activité portes ouvertes tenue le 2 octobre dernier où nous avons pu prendre connaissance de l'ensemble de l'information rendue publique et entendre les préoccupations exprimées par des résident-es de l'arrondissement.

Comme je l'ai souligné dans la lettre que j'ai acheminée le 27 septembre dernier à votre collègue M. Jonathan Laporte, l'arrondissement et la Ville ont le projet d'offrir un accès public à la berge dans ce secteur en réalisant une promenade de bord de rive continue entre le parc Louis-Hébert et le barrage Simon-Sicard. L'objectif de cette promenade est de créer un parcours piétonnier agréable en bordure de la rivière qui puisse prolonger l'expérience offerte dans le parc Maurice-Richard, sur le terrain de l'école Sophie-Barat et dans le parc Louis-Hébert.

Or, comme de nombreux citoyen-nes ont eu l'occasion de nous l'exprimer le 2 octobre et dans les jours qui ont suivi et comme nous avons pu nous-mêmes le constater, l'enrochement, tel qu'il a été réalisé dans la Phase 1 des travaux dans les secteurs de Berthiaume-du-Tremblay et de Fort-Lorette, dénature la rive et obstrue la vue vers la rivière. Cet impact visuel négatif est bien signalé aux pages 19 à 22 du rapport de civilti préparé en vue de la consultation en cours. Les trois scénarios proposés dans le rapport et soumis à la consultation présentent diverses stratégies d'aménagement de la rive qui visent à atténuer l'impact visuel de l'enrochement.

...2

Au terme de cet exercice, nous restons toutefois très préoccupés par les impacts d'un enrochement, en particulier sur la préservation des vues sur la rivière pour les riverains et le public. La hauteur de la crête prévue de l'enrochement est en effet telle qu'elle créera certainement une barrière cachant la rivière à partir de plusieurs points de la rive, notamment dans le parc Louis-Hébert. Les coupes présentées dans le document et soumises à la consultation ne permettent pas d'évaluer les modifications aux diverses vues sur la rivière actuellement existantes, mais il semble inévitable qu'elles seront sérieusement réduites, comme c'est actuellement le cas sur le site de Fort-Lorette, notamment.

En conséquence, nous souhaitons formuler à Hydro-Québec les quatre demandes suivantes en vue des prochaines étapes de son projet de réfection du mur de soutènement. Nous demandons par la présente à Hydro-Québec :

1. de prendre acte de la forte opposition qui s'exprime actuellement dans la population face à la solution technique de l'enrochement pour la réfection du mur, question sur laquelle la population n'a pas été consultée;
2. de recourir à une technique autre que l'enrochement pour la réfection du mur de soutènement ou, à tout le moins, de concevoir une solution dont la crête ne dépasse pas la hauteur de la rive actuelle et permet la végétalisation de la berge et ce, tant pour les sections sur lesquelles Hydro-Québec est intervenue d'urgence en Phase 1 que pour celles sur lesquelles des travaux auront lieu en Phase 2;
3. de préparer et de rendre publiques des simulations visuelles des impacts du projet de réfection sur les principaux points de vue sur la rivière existants actuellement;
4. d'intégrer dans le projet qui sera déposé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques la réalisation d'une promenade de bord de rive continue entre le barrage Simon-Sicard et le parc Louis-Hébert ainsi que des aménagements dans ce parc et sur le site de Fort-Lorette, afin que l'ensemble de ces aménagements cheminent conjointement pour obtention des autorisations gouvernementales requises.

Je tiens à souligner que ces quatre demandes sont faites dans l'objectif que le projet qui sera réalisé par Hydro-Québec non seulement recueille une forte acceptabilité sociale, mais qu'il contribue positivement aux efforts que de nombreux partenaires, dont la Ville et l'arrondissement, déploient depuis des années pour mettre en valeur les berges de la rivière des Prairies ainsi que le secteur historique et patrimonial du Sault-au-Récollet.

...3

En terminant, je réitère notre volonté de travailler conjointement avec Hydro-Québec à ce projet au cours des prochaines années.

Je vous prie d'accepter mes salutations les meilleures,



Émilie Thuillier
Mairesse d'Ahuntsic-Cartierville

c.c. M. Jonathan Laporte, conseiller – Relations avec le milieu
Mme Yannick Chevrier-Bédard, cheffe – Projets